

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1092
20 juin 2011

(11-3039)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/
espagnol

DÉFENSE DES PRINCIPES SCIENTIFIQUES DU CODEX – RACTOPAMINE¹

Communication présentée par le Costa Rica

La communication ci-après, reçue le 16 juin 2011, est distribuée à la demande de la délégation du Costa Rica.

1. Conformément au Manuel de procédure du Codex, toutes les normes alimentaires, directives et autres recommandations du Codex Alimentarius doivent reposer sur une analyse et des données scientifiques solides, après un examen approfondi de toutes les données pertinentes, de façon que les normes garantissent la qualité et la sécurité des approvisionnements alimentaires.
2. Les membres du Codex connaissent des situations très différentes sur le plan social, économique, politique et culturel, mais ces différences ne devraient pas empêcher l'approbation de nouvelles normes, ni conduire au rejet des analyses scientifiques internationalement acceptées.
3. Il y a cependant un cas où le principe de l'analyse scientifique et de la preuve ne semble pas avoir été respecté dans une décision du Codex Alimentarius: c'est celui de la **ractopamine**.
4. La ractopamine a été approuvée par 26 pays et a été évaluée par le JECFA² à sa 40^{ème} réunion (1993) et à sa 62^{ème} réunion (2005). Le JECFA a conclu que ce produit pouvait être utilisé sans danger dans l'alimentation des porcs, dont les produits sont destinés à la consommation humaine, conformément aux normes de "bonnes pratiques vétérinaires". En outre, une dose journalière admissible (DJA) et une limite maximale de résidus (LMR) ont été proposées. En 2008, la Commission du Codex a décidé de retenir la proposition de LMR pour la ractopamine³ à l'étape 8 et a déterminé que les membres du Codex devraient communiquer davantage de données au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (mai 2009) afin que celui-ci puisse les analyser afin de déterminer si la ractopamine devait être réévaluée par le JECFA.

¹ Cette section du présent document est basée sur la déclaration faite par le Brésil à la réunion du Comité SPS de l'OMC en mars 2011.

² Le JECFA est le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires. Il est composé d'experts internationaux qui ont recueilli, pendant de nombreuses années, des données et des renseignements de référence reconnus au niveau mondial et largement utilisés par les gouvernements, l'industrie et les centres de recherche. Sa contribution aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) est essentielle pour la prise de décisions.

³ La ractopamine est un produit vétérinaire qui favorise la croissance des porcs. Plusieurs études du JECFA ont montré qu'elle pouvait être utilisée dans l'élevage des porcs sans risque pour les consommateurs.

5. En mai 2010, à la lumière des nouvelles données fournies par les pays membres, le JECFA a de nouveau conclu que la limite maximale de résidus recommandée était compatible avec la dose journalière admissible et qu'aucun risque pour la santé des consommateurs n'avait été identifié.

6. À la 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC), tenue en 2010, il y a eu un vaste débat au sujet de l'approbation de la LMR pour la ractopamine, mais cela n'a abouti à aucune conclusion. Afin de sortir de cette impasse, un groupe d'"Amis de la Présidence" a été établi pour examiner les solutions possibles, l'accent étant mis sur la gestion des risques, en évitant de réévaluer les aspects scientifiques déjà examinés par le JECFA.

7. Le Costa Rica partage l'avis d'autres pays selon lequel le retard dans l'approbation d'une norme qui est passée par chaque étape du processus du Codex et qui a reçu l'approbation de l'organe consultatif scientifique du Codex crée un précédent qui:

- remet en question le rôle du groupe d'experts FAO/OMS qui contribue aux décisions du Codex;
- décourage la participation des membres du Codex, en particulier des pays en développement, aux activités du Codex et la présentation d'études et de données par les titulaires de brevets de médicaments vétérinaires; et
- représente un risque pour le rôle futur du Codex en tant qu'organisme international de normalisation.

En somme, tant du point de vue scientifique qu'en ce qui concerne le processus de prise de décisions du Codex, il n'y a aucune raison de retarder l'adoption de la LMR pour la ractopamine par le Codex Alimentarius. Sur le plan scientifique, le JECFA a analysé et examiné de manière approfondie les études pertinentes et a suivi à la lettre les procédures établies.

Conséquences du refus de reconnaître les experts du Codex, en particulier pour les pays en développement⁴

8. Certains membres du Codex ont essayé d'inclure dans les textes du Codex des questions non scientifiques, ce qui n'est pas conforme à l'esprit du Codex Alimentarius, ni à son mandat qui est de garantir des pratiques équitables dans le commerce de produits alimentaires, car ces questions sont ambiguës et imprécises.

9. En outre, le fait de tenter d'ignorer les comités d'experts du Codex (le JECFA dans le cas présent) et les données scientifiques pour privilégier des facteurs non scientifiques est encore plus préoccupant. Cela pourrait fortement décourager les membres du Codex de participer au processus d'élaboration des normes et des documents connexes et pourrait malheureusement nuire à la crédibilité du processus de prise de décisions du Codex.

10. Un autre risque est que, vu l'incapacité du Codex de convenir d'une norme, les normes privées viennent combler le vide, au détriment du processus transparent suivi par le Codex pour adopter ses normes.

11. Par ailleurs, le Codex joue un rôle essentiel pour les pays en développement qui peuvent ne pas disposer des infrastructures, des ressources financières et des connaissances nécessaires pour effectuer eux-mêmes des analyses techniques à l'appui des règlements techniques.

⁴ Sur la base du document établi par le Costa Rica et le Mexique pour distribution ultérieure aux membres du Codex.

12. Pour toutes ces raisons, le principe fondamental du Codex, qui est de fonder ses normes et documents connexes sur la science, doit être respecté. Agir autrement porterait atteinte aux principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex. De plus, cela découragerait les membres de participer au processus d'élaboration des normes; cela créerait un biais international dans la prise de décisions, qui compromettrait les objectifs légitimes de l'OMC, et cela désavantagerait les pays en développement. C'est pourquoi l'adoption immédiate de la LMR pour la ractopamine revêt une importance capitale pour protéger la santé des consommateurs partout dans le monde, pour promouvoir le commerce international, pour garantir la sécurité alimentaire et pour préserver le rôle du Codex en tant qu'organisation internationale de référence dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Le Costa Rica considère que les membres du Codex doivent agir ensemble pour défendre cette cause et qu'il est donc indispensable d'assister ou de se faire représenter à la réunion de la Commission en 2011.
